

Vous avez utilisé le code travaux "DEM" ou rédigé un descriptif de travaux indiquant une démolition de bâtiment.

Avez-vous anticipé la demande de sécurisation des ouvrages gaz ?



Ce coffret
est-il encore
alimenté en
gaz ???

Extrait des prescriptions du Guide Technique de Travaux Fiche TX-DEM :

- « **Vous devez vous assurer que tous les réseaux aboutissant aux bâtiments à démolir sont bien hors services et qu'ils ne sont plus raccordés au réseau** » de GRDF.

GRDF vous informe que vous ne pouvez procéder à la démolition du bâtiment tant que la mise en sécurité des éventuels ouvrages gaz encore raccordés n'a pas été réalisée par GRDF.

Attention : un branchement présent dans un coffret gaz peut toujours être alimenté, même si le bâtiment ne possède plus d'installation de gaz, ni de compteurs.

Si une installation de gaz reste à sécuriser,
vous devez contacter GRDF à ce numéro
SERVICE CLIENT

 **N° Cristal 09 69 36 35 34**

APPEL NON SURTAXÉ

ATTENTION au délai d'intervention :

Contactez GRDF le plus en amont possible de votre opération de démolition.

Des délais d'intervention incompressibles seront nécessaires pour mettre en sécurité les ouvrages gaz préalablement au démarrage des travaux.